

L'avis suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 25 septembre 2020 - La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants. Ils seront en vigueur à compter de 0 h 1 le vendredi 25 septembre 2020 :

- Le prix de l'essence augmentera de 3,6 cents le litre;
- Le prix du mazout de chauffage augmentera de 1,9 cent le litre;
- Le prix du diesel augmentera de 1,9 cent le litre;
- Le prix du propane diminuera de 0,8 cent le litre pour Irving Energy Distribution and Marketing, de 0,5 cent le litre pour Superior Propane, de 0,6 cent le litre pour Island Petroleum et de 0,9 cent le litre pour Kenmac Energy Inc. et Noonan Petroleum.

Le prix de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 99,6 et 100,7 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 96,3 et 97,4 cents le litre.

Le prix maximum du mazout de chauffage sera de 67,3 cents le litre.

Le prix maximum du propane se situera entre 70,6 et 71,1 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits pétroliers, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 2 octobre 2020.